

REUNION DU JEUDI 3 AVRIL 2014

Convocation du 28 mars 2014

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des séances du 20 février et du 28 mars du Conseil Municipal.
2. Vote des taux des indemnités de fonction des élus.
3. Délégations du Conseil Municipal au Maire.
4. Formation des commissions communales et désignation des représentants.
5. Elections des représentants aux différentes commissions et syndicats.
6. Approbations des Comptes de gestion 2013 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
7. Approbations des Comptes Administratifs 2013 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
8. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
9. Vote des taux d'imposition 2014.
10. Proposition de participation à la classe de découverte de l'école élémentaire de Neuville aux Bois.
11. Attribution d'un créneau piscine à l'école maternelle pour l'année scolaire 2013 / 2014.
12. Proposition d'acquisition de 3 photocopieurs.
13. Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand.
14. Proposition de modification de la participation communale au régime de prévoyance des agents de la collectivité.
15. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, C.BURGOT, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : JC.MALFOY par B.TARRON

Secrétaire de séance : V.GOUEFFON.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Vente d'un terrain dans la Zone Artisanale de la Rouche
- Proposition d'enfouissement du réseau électrique rue de Marcilly et Rue de Laveau
- Proposition d'enfouissement du réseau France Telecom Rue de Laveau
- Proposition d'extension de réseau électrique dans la Zone Artisanale de la Rouche
- Proposition de participation pour la classe de découverte de l'Ecole élémentaire de Neuville Aux Bois
- Proposition de participation pour la classe de découverte de l'Ecole Saint Joseph de Neuville Aux Bois

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Indemnités de fonctions des élus

Le Conseil fixe les indemnités des élus aux taux suivants, à compter du 28 mars 2014 :

- au Maire : 38 % de l'indice 1015
- au 1^{er} adjoint : 16,5 % de l'indice 1015
- au 2^{ème} adjoint: 12 % de l'indice 1015
- 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints : 9 % de l'indice 1015

Formation des commissions communales et désignations des représentants

Le Conseil procède à la formation des commissions communales et à la désignation de ses représentants (voir tableau joint).

Election des représentants aux différents syndicats

Le Conseil procède à l'élection des représentants des différents syndicats (voir tableau joint).

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil décide de déléguer au Maire les compétences suivantes pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, services et fournitures qui peuvent être passées sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à 20 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;
- D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer les conventions prévues par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer les conventions prévues par le troisième alinéa de l'article L; 322-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 50 000 €.

Budget du service d'assainissement

Vote du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 63 933,97 €
- un excédent d'investissement de : 79 281,30 €
- un excédent de reste à réaliser en investissement de : 2 765,00 €
(RAR recettes : 2 765,00 €)

Soit un besoin de financement d'investissement de 0 €.

Le Compte Administratif 2013 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte de gestion 2013

Le compte de gestion de l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

Affectation des résultats 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats aux comptes suivants :

- en recette d'investissement R 001 = 79 281,30 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 63 933,97 €

Budget du service de l'Eau

Vote du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 35 232,50 €
- un excédent d'investissement de : 21 073,88 €
- un déficit de reste à réaliser en investissement de : 5 050,00 €
(RAR dépenses : 9 000,00 € + RAR recettes : 3 950,00 €)

Soit un besoin de financement d'investissement de 0 €.

Le Compte Administratif 2013 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte de gestion 2013

Le compte de gestion de l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

Affectation des résultats 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats aux comptes suivants :

- en recette d'investissement R 001 = 21 073,88 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 35 232,50 €

Budget de la Commune

Vote du Compte Administratif 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 321 155,57 €
- un excédent d'investissement de : 54 135,88 €
- un déficit de reste à réaliser en investissement de : 49 303,00 €
(RAR dépenses : 265 944,60 € + RAR recettes : 216 641,00 €)

Soit un besoin de financement d'investissement de 0 €.

Le Compte Administratif 2013 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte de gestion 2013

Le compte de gestion de l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

Affectation des résultats 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats aux comptes suivants :

- en recette d'investissement R 001 = 54 135,88 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 321 155,57 €

Vote des taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de l'année 2013.

- Taxe d'habitation : 11,54 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 38,40 %

Participation à la classe de découverte de l'école élémentaire de Neuville aux Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande en date du 24 février 2014 déposée par l'Ecole Elémentaire de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte à Ingrannes du 5 au 10 mai 2014. Le coût du séjour est de 313,40 €.

Il est rappelé que dans un souci d'équité, la Commune accepte de participer à hauteur du tiers du coût du séjour de chaque enfant demeurant à Chilleurs Aux Bois. Cette règle ne s'applique qu'une seule fois pendant la scolarité de l'enfant.

Les 3 enfants de Chilleurs Aux Bois fréquentant l'école de Neuville Aux Bois n'ont pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la Commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 104 € par enfant, soit un montant global de 312 €. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2014 à l'article 6288.

Participation à la classe de découverte de l'école Saint Joseph de Neuville Aux Bois

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une autre demande en date du 24 mars 2014 déposée par l'Ecole Saint Joseph de Neuville aux Bois concernant un séjour en classe de découverte à Saint Pierre de Quiberon du 2 au 6 juin 2014. Le coût du séjour est de 355 €.

Dans le même souci d'équité qu'indiqué ci dessus, la Commune accepte de participer à hauteur du tiers du coût du séjour.

L'enfant fréquentant l'établissement n'ayant pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la commune, le Conseil Municipal accepte de financer le séjour à hauteur de 118 €. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2014 à l'article 6288.

Initiation à la natation pour la classe de Grande Section de l'école Maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais d'un créneau piscine pour une classe de l'école Maternelle, les mardi de 14 h à 14 h 40, du 6 mai au 17 juin 2014, soit 7 séances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit de l'école Maternelle de Chilleurs aux Bois.

Le Conseil décide d'allouer les crédits nécessaires pour prendre en charge les 7 séances de piscine au prix de 37,80 € l'unité, ainsi que les déplacements par le bus du SIRIS d'Escrennes au tarif de 2,15 € du km.

Proposition d'acquisition de 3 photocopieurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de fonctionnalité, il est envisagé de remplacer les photocopieurs des écoles et d'en acquérir un pour les services techniques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de la société RICOH, dont l'offre est arrêtée à la somme globale de 9 160 € HT, soit 10 992,00 € TTC pour l'acquisition des 3 photocopieurs.

Le coût à la copie sera de 0,0045 € HT pour celles en noir et blanc et de 0,045 € HT pour celles en couleur.

Travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand

Après consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 devis relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité à Gallerand.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis établi par EXEAU TP, pour un montant de travaux de 34 668,00 € HT, soit 41 601,60 € TTC.

Proposition d'enfouissement des réseaux électriques rue de Laveau et rue de Marcilly

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux prévus rue de Laveau et rue de Marcilly, il est envisagé d'enfouir les réseaux électriques. Monsieur le Maire présente la proposition de la SICAP dont le montant total des travaux est de 87 734 € TTC. La convention précise que la SICAP prendrait à charge 70 % du coût des travaux et 30 % resterait à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer le protocole pour la dissimulation du réseau électrique de distribution publique basse tension, rue de Laveau et rue de Marcilly.

Le Conseil accepte de prendre à sa charge 30 % du coût des travaux, conformément au protocole, soit 26 320 € TTC, et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 à l'opération 133.

Proposition d'enfouissement du réseau France Telecom Rue de Laveau

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de l'opération envisagée rue de Laveau, une proposition d'enfouissement du réseau téléphonique a également été adressée par France Télécom.

Monsieur le Maire indique que les travaux de terrassement seront assurés par l'entreprise en charge de l'aménagement du lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition de France Telecom dont le montant s'élève à 3 286,02 € HT.

Proposition d'extension du réseau électrique dans la Zone Artisanale de la Rouche

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à une extension du réseau électrique pour assurer l'alimentation du terrain appartenant à Monsieur RIBEIRO, dans la Zone Artisanale de la Rouche. Le devis établi par la SICAP s'élève à 1 528,85 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge cette extension du réseau électrique.

Proposition de vente d'un terrain dans la Zone Artisanale de la Rouche

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de céder une partie de la parcelle ZH 130, d'une contenance d'environ 1 250 m², à la SCI SAINT GERMAIN, représentée par Monsieur SELLERET. Le prix fixé est de 9 € Hors Taxes du mètre carré.

Monsieur le Maire est chargé de faire effectuer le bornage.

Participation de la Commune aux régimes de Prévoyance et Santé du personnel communal

La Commune participe, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, depuis le 1^{er} janvier 2014 à la protection sociale complémentaire des agents, pour le risque Santé ou Prévoyance selon la procédure de « labellisation ». La participation de 1 € fixée par la collectivité permet aux agents de conserver leur contrat avec les mêmes garanties.

Monsieur BOUDIN indique qu'un montant minimum de 5 € par mois et par salarié de participation pour le risque Prévoyance est nécessaire pour que les agents puissent être affiliés, sans questionnaire de santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de modifier le montant de la participation avec effet au 1^{er} janvier 2014, aux cotisations des contrats souscrits par chaque agent de la collectivité (titulaire et non titulaire), sous réserve que le contrat soit labellisé, avec le niveau de participation suivant :

Pour le risque Santé : 1 € brut par mois
Pour le risque Prévoyance : 5 € brut par mois

Affaires diverses

- Une réunion portant sur la modification des rythmes scolaires est fixée le lundi 7 avril à 17 H.
- Une réunion de présentation des élus aux agents communaux sera à planifier.
- La commission Finances se réunira mercredi 9 avril à 20 H.
- Une réunion de la commission Développement se tiendra mercredi 16 avril à 20 H 30.
- Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 17 avril à 20 H 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M.GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean- Claude Absent	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle	Mme LE GOVIC Karine	M.BOUDIN Sébastien			